

L'an deux mil vingt, le trente janvier à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Liliane DUBOIS, MM. Manoël DUDOUIT, Alain EUDES, Henri GAULARD, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Vincent LEBEDEL, Mmes Nathalie LECLER, Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, Mme Jocelyne LEGRAND, MM. Sébastien LEMONNIER, Serge LEMONNIER, Alain LENESEY, Mme Martine LEPAGE, MM. David LORENCE, Philippe MARGRITE, Stéphane MARGRITE, Bruno MOISON, Laurent PIEN, Philippe PIRON, Mmes Pierrette POUSSET, Martine SAVARY, MM. Vivek SINGH, Marc VALLETTE, Joël VAUDRU

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN, Mme Bénédicte GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Alain EUDES, M. Gilles MALICOT qui a donné pouvoir à Mme Martine SAVARY, Mme Aline NOUET qui a donné pouvoir à Mme Jocelyne LEGRAND, M. Benoît PRECOURT, M. Guillaume VIGNET

Absents : Mme Emilie LAHONDES, M. François LETELLIER, Mme Sophie LOUISE, M. Sébastien MARIE

Secrétaire de séance : Mme Pierrette POUSSET

Date de convocation : 23 janvier 2020

Date d'affichage : 6 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 30

Pouvoirs : 3

Votants : 33

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil du 19/12/2019
- 2) St-Lô Agglo - convention de fonds de concours relative à la révision allégée du PLU
- 3) SDEM - approbation de la modification des statuts
- 4) Suppression des communes déléguées à compter du 15/03/2020
- 5) Acquisition de la salle paroissiale située 4 rue St-Martin (Condé-sur-Vire)
- 6) Budget principal 2020 - autorisation d'ouverture de crédits d'investissement
- 7) Décisions du Maire par délégation
- 8) Communications de la municipalité
- 9) Questions diverses
 - Recrutement en cours pour le remplacement d'un agent partant en retraite aux services techniques
 - Lancement du chantier de rénovation de l'ancienne gare

Après avoir fait part des excusés et des pouvoirs qu'il a reçus, et après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. Mme Pierrette POUSSET est choisie comme secrétaire de séance.

1- Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2019

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal précité.

Pour : 33	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

2- St-Lô Agglo - convention de fonds de concours relative à la révision allégée du PLU

Rapporteur : M. Alain EUDES

La commune de Condé-sur-Vire avait prescrit une procédure de révision allégée de son PLU en octobre 2016. Cette révision avait pour objet de modifier le périmètre de la zone NCa, dédiée au fonctionnement de la carrière de matériaux gérée par l'entreprise TP Boutté, et permettre ainsi d'assurer le développement économique de l'entreprise.

La phase d'études a été initiée par la commune en 2016. Mais, à partir du 1^{er} janvier 2017, la compétence « *documents d'urbanisme* » a été transférée à St-Lô Agglo, en application de de la Loi NOTRe.

St-Lô Agglo a décidé de poursuivre la procédure de révision allégée et a repris le cours des études lancées par la commune.

Par délibération du 27/05/2017, St-Lô Agglo a décidé que le financement de l'évolution des documents d'urbanisme (modification ou révision) serait par principe partagé à parts égales (50/50) avec les communes concernées.

La procédure de révision est aujourd'hui terminée et validée par St-Lô Agglo.

Par courrier du 07/01/2020, St-Lô Agglo sollicite le versement d'un fonds de concours de 50 % du coût des études s'élevant à 5 411,92 € TTC, soit une participation de **2 705,96 € TTC** pour la commune. Préalablement à la mise en paiement, il appartient aux deux parties de signer la convention de fonds de concours relative à cette affaire.

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver les termes de la convention par laquelle la commune s'engage à verser un fonds de concours de 2 705,96 € à Saint-Lô Agglo pour le financement des études de révision allégée de son PLU ;
- Autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Pour : 33	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

3- SDEM - approbation de la modification des statuts

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération du 12/12/2019, le comité syndical du SDEM50 a approuvé plusieurs modifications de statuts. Ces modifications impliquent la mise en œuvre de la procédure de consultation des adhérents du syndicat, dont fait partie Condé-sur-Vire en qualité de commune urbaine de catégorie A (la commune adhère au syndicat, mais continue de percevoir la TCFE) :

1) Permettre aux EPCI d'adhérer au SDEM50

- Les statuts actuels n'ouvrent l'adhésion aux seules collectivités disposant de la compétence « autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité » (AODE)
- Il en résulte une modification de la gouvernance du SDEM50

2) Déterminer la composition du bureau syndical

- Il sera composé du président, de 11 membres pour les collèges « communes » et 1 membre pour le collège « EPCI »

3) Diverses modifications mineures :

- relatives à la cessation anticipée du mandat d'un délégué syndical
- relatives au fonctionnement des commissions internes et réglementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L. 5711-1, L. 5211-17 et L. 5211-18 ;

Vu la délibération en date du 12/12/2019 par laquelle le comité syndical du SDEM50 a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Le Conseil municipal décide de :

- **Accepter la modification des statuts proposée par le SDEM50.**

Pour : 33	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

4- Suppression des communes déléguées à compter du 15/03/2020

Rapporteur : M. le Maire

Depuis la dernière fusion en 2017, la commune nouvelle de Condé-sur-Vire compte 3 communes déléguées : Condé-sur-Vire (mairie de la commune nouvelle), Le Mesnil-Raoult (mairie annexe) et Troisgots (mairie annexe).

1) Eléments de constat

- Peu de visites dans les mairies annexes (1 à 2 visites par semaine)
- Départ de la secrétaire de la mairie annexe de Mesnil-Raoult
- Difficultés pour établir les actes d'état civil pendant les périodes d'absence de la secrétaire de mairie annexe (surtout pour les actes de décès, qui sont urgents à traiter)

2) Avantages de la suppression des communes déléguées

- Gestion centralisée et simplifiée de l'état civil : plus qu'un seul registre à tenir, au lieu de 3 aujourd'hui ;

- Facilitation des démarches administratives pour les habitants qui pourront ainsi bénéficier de la grande amplitude d'ouverture de la mairie de Condé-sur-Vire (ouverte du lundi au vendredi, soit 33,50 h/semaine) ;
- Aucun impact sur les bureaux de vote. Ils seront maintenus dans les anciennes mairies annexes ;
- La suppression des communes déléguées permettra de consolider le sens des fusions amorcées en 2016, dans le respect des communes historiques.

Sur le plan juridique, l'alinéa 4 de l'article L. 2113-10 du CGCT dispose que « *le conseil municipal de la commune nouvelle peut décider la suppression des communes déléguées, dans un délai qu'il détermine (...)* ». Ces dispositions permettent au conseil municipal de supprimer à tout moment les communes déléguées, qui ont été créées en même temps que la commune nouvelle.

Vu les dispositions de l'article L. 2113-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

L'exposé de ce point appelle le débat suivant :

- M. le Maire tient à préciser que les élus pourront toujours continuer à faire des permanences dans les anciennes mairies annexes.
- M. Stéphane MARGRITE indique qu'il assure depuis le départ de la secrétaire de mairie les permanences le jeudi de 16h30 à 18h à la mairie annexe de Mesnil-Raoult. Il ajoute qu'il s'abstiendra pour le vote car il ne veut pas décider à la place des futurs élus, lui-même ne repartant pas pour un nouveau mandat.
- Mme Jocelyne LEGRAND s'abstiendra également pour la même raison.
- M. Vivek SINGH demande si on a réfléchi au devenir des bâtiments. M. le Maire répond que non car il veut laisser la possibilité aux nouveaux élus de tenir des permanences s'ils le désirent.
- M. le Maire explique son choix de proposer avant les élections cette proposition de suppression. Si le conseil municipal décide de prendre cette décision après le scrutin, il aurait l'impression de « trahir » les habitants qui auront désigné pour rien des maires délégués.
- M. Bruno MOISON revient en insistant sur le devenir des locaux. Il faut aller jusqu'au bout des choses, indique-t-il. M. le Maire répond que la nouvelle équipe municipale y réfléchira. M. Stéphane MARGRITE indique qu'il avait déjà étudié la question avec ses collègues élus. Ils pensaient notamment à un local associatif, notamment pour les réunions des anciens combattants ou du club des Aînés.
- M. Stéphane MARGRITE évoque l'intérêt d'avoir un élu référent pour chaque commune historique dans la future équipe. M. le Maire ne veut pas s'avancer sur ce sujet par réserve politique, mais il tient à rassurer les élus que la représentativité de toutes les communes sera garantie avant d'insister sur le fait que les nouveaux élus quel que soit leur commune historique d'appartenance devront représenter la commune dans sa globalité.
- M. Joël GAUTIER demande si les mariages pourront continuer à être célébrés dans les anciennes communes. Aucune réponse n'est apportée, mais il est précisé que des recherches juridiques seront menées.
- M. Joël GAUTIER souhaite par ailleurs expliquer son abstention sur le vote à venir. Il est partagé entre sa position d'élus non opposé par principe à la proposition de suppression et les attentes des habitants attachés à leur commune historique. Mme Martine SAVARY abonde dans le sens de son collègue, en évoquant les enjeux de la désertification rurale et du déclin des services publics de proximité.

Le Conseil municipal décide de :

- Supprimer, à partir du 15 mars 2020, les communes déléguées de Condé-sur-Vire, de Mesnil-Raoult et de Troisgots.
- Transférer les registres d'état civil des mairies annexes dans la mairie de la commune nouvelle et de créer un registre unique des actes d'état civil pour l'ensemble des habitants de la commune nouvelle ;
- Autoriser le Maire à tous actes et documents afférents à ce dossier.

Pour : 23	Contre : 2	Abstentions : 8
-----------	------------	-----------------

Abstentions : Stéphane MARGRITE, Jocelyne LEGRAND (pouvoir), Liliane DUBOIS, Joël GAUTIER, Franck LEGIGAN, Philippe MARGRITE et Henri GAULARD

Contre : Martine SAVARY (pouvoir)

5- Acquisition de la salle paroissiale située 4 rue St-Martin (Condé-sur-Vire)

Rapporteur : M. le Maire

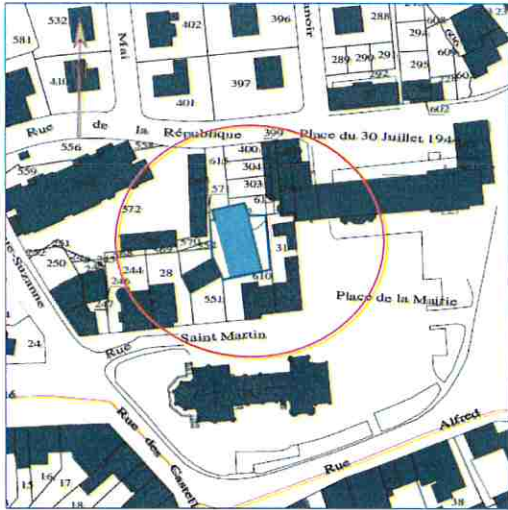
La commune a été approchée par le Diocèse de Coutances et le père Yver au sujet de la salle paroissiale, sise 4 rue St-Martin. Depuis plusieurs années, celle-ci n'est plus affectée aux séances de catéchisme, transférées à Torigny-les-Villes.

L'ensemble immobilier, cadastré AB 611, AB 612, AB 614, d'une surface de 240 m², a été édifié sur une enclave de 412 m², située en cœur de bourg. Il est desservi par un parking communal accessible depuis la rue de la République. Le bien comprend de plain-pied 4 salles de réunion, 1 WC et 1 garage (loué à un particulier).

Une partie des locaux est actuellement louée par la commune qui sous-loue au cabinet d'ostéopathie. A la livraison de la future maison médicale prévue dans le lotissement Lefoulon pour juillet 2020, les professionnels de santé quitteront les lieux pour rejoindre le nouveau bâtiment.

Considérant que le service France Domaine ne réalise plus d'évaluation immobilière pour les acquisitions inférieures à 60 000 €, l'étude notariale de Me Kouah à Torigny-les-Villes a été sollicitée et a estimé le bien à 60 000 € net vendeur.

Par délibération du 29/11/2019, l'association Saint-Yves (gérée par le Diocèse de Coutances), propriétaire du bien, a donné son accord pour sa cession à la commune au prix de 60 000 €.



L'intérêt pour la commune de se porter acquéreur est multiple :

- Se constituer une réserve foncière en centre-ville, à proximité immédiate des services et équipements communaux (médiathèque, salle des fêtes, cinéma, mairie...). Le site pourrait être valorisé pour accueillir une opération d'intérêt général, restant à définir ;
- Garantir la poursuite de la location des ostéopathes en attendant leur transfert en juillet 2020 dans la nouvelle maison médicale ;
- Offrir à la médiathèque un lieu provisoire de stockage et de travail pour la préparation des animations et ateliers participatifs.

L'exposé de ce point appelle les questions suivantes :

- M. Manoël DUDOUIT demande si la commune conservera le bâtiment actuel vétuste. M. le Maire répond que la commune n'a pas encore d'idée sur l'usage futur de ce bâtiment.

Avis de la Municipalité : favorable

Vu l'accord du propriétaire sur le prix de vente,

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver l'acquisition, au prix de 60 000 € net vendeur, de l'ancienne salle paroissiale sise 4 rue St-Martin, cadastrée AB n°611, AB n°612, AB n°614, et appartenant à l'association Saint-Yves ;
- Autoriser le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'acquisition.

Pour : 33	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

6- Budget principal 2020 - autorisation d'ouverture de crédits d'investissement

Rapporteur : M. le Maire

L'article L. 1612-1 du CGCT permet le conseil municipal à donner autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart (25 %) des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette (qui sont générés automatiquement l'année suivante comme pour les dépenses de la section de fonctionnement).

La délibération prise à cet effet doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitres et articles budgétaires.

Cette souplesse permet aux collectivités locales d'assurer la continuité de leur action en attendant l'adoption du budget, et ce jusqu'à la date limite du 31/03 de l'année considérée.

Le Conseil municipal décide de :

- **Autoriser, avant le vote du budget 2020, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes :**

		Crédits budgétaires 2019	Ouverture de crédits 2020
21	Immobilisations corporelles	166 560	41 640
2111	Terrains nus		
2135	Installations générales, agencements...	6 898	1 725
2138	Autres constructions		
2152	Installations de voirie	1 860	465
2158	Autres installations, matériel et outillage		
2161	Œuvres et objets d'art		
2182	Matériel de transport	88 000	22 000
2183	Matériel de bureau et informatique	39 502	9 876
2184	Mobilier	11 300	2 825
2188	Autres immobilisations corporelles	19 000	4 750
23	Immobilisations en cours	285 564	71 391
2313	Constructions	201 504	50 376
2315	Installations, matériels et outillage	84 060	21 015
27	Autres immobilisations financières	0	0
27638	Autres établissements publics	0	0
Opérations d'investissement		3 370 236	706 555
88	Travaux de voirie	323 810	80 953
	2315 Installations, matériels et outillage	323 810	80 953
144	Aménagement Route du Mesnil-Grimal	520 941	110 000
	2315 Installations, matériels et outillage	520 941	110 000
146	Aménagement du bourg	0	0
	2315 Installations, matériels et outillage	0	
148	Aménagement site de la gare	1 225 925	298 981
	2111 Terrains nus	30 000	
	2315 Installations, matériels et outillage	1 195 925	298 981
150	Extension des ateliers municipaux	433 074	0
	2111 Terrains nus	13 876	
	2313 Constructions	419 198	
151	Aménagement bourg de Troisgots	420 000	105 000
	2315 Installations, matériels et outillage	420 000	105 000
152	Nouveau quartier Louis Lefoulon	446 486	111 622
	2111 Terrains nus	0	
	2313 Constructions	0	
	2315 Installations, matériels et outillage	446 486	111 622
		3 822 360	819 586

Pour : 33	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

7- Décisions du Maire par délégation

N°	DATE	DOMAINE DE DELEGATION	OBJET	MONTANT TTC
2019-53	19/12/2019	Commande publique	Curage débernage des voiries communales de Condé sur Vire	33 883,68 €
2020-01	02/01/2020	Commande publique	Transport d'élèves vers le gymnase Richard Vivien de Torigny-les-Villes	14 344,69 €
2020-02	16/01/2020	culture	contrat de cession pour concert du 8/02/20	2 500,00 €

- **Jocelyne LEGRAND :**
 - **Travaux d'eau potable dans bourg de Troisgots menés actuellement par l'Agglo :** Le chantier se déroule dans d'excellentes conditions.
- **Pierrette POUSSET :**
 - **Nouvelle assistante sociale du Département nommée sur le territoire :** Il s'agit de Mme Christelle Bazire. Elle ne fera pas de permanences régulières en mairie, mais accueillera les usagers sur rendez-vous.
- **Vincent LEBEDEL :**
 - **Projet de gymnase :** réunion hier soir avec les associations condéennes. Projet bien accueilli. Le gymnase sera un très bel outil avec une multiplicité d'espaces et donc d'usages. M. Vivek SINGH évoque les équipements obsolètes du club de badminton qui seraient à remplacer. M. Vincent LEBEDEL répond qu'à l'occasion de l'opération, chacun des clubs sera rencontré par l'Agglo pour recueillir leurs besoins.
 - **Concert King of Queen (10/01) Condé Espace :** franc succès !
 - **Nuit de la lecture à la médiathèque (18/01) médiathèque :** 70 personnes
 - **Cabaret concert Baie Big Band (samedi 08/02 à 20h30) à Condé Espace**
 - **Concert Hot Rod 56 (samedi 29/02 à 20h30) Condé Espace**
- **Nathalie LECLER :**
 - **La Mautelière - Portes ouvertes :** samedi 29/02 après-midi
- **Alain EUDES :**
 - **Lotissement de la Pommeraie - travaux de finition de la tranche 1 (43 lots) :** malgré la météo compliquée, les entreprises sont parvenues à réaliser quelques prestations (trottoirs, noues...). L'enrobé définitif est prévu avant fin février sous réserve de la météo.
 - **Lotissement de la Pommeraie - travaux de la sortie sur la route de la Plaquette :** en cours
 - **Lotissement Lefoulon :** notification des marchés de construction des 6 logements par Manche Habitat. Réunion de lancement prévue demain matin.
 - **Les Jardins de la Gare - lancement des travaux de rénovation de l'ancienne gare.** Un léger retard au démarrage ! A cause de la construction de la future STEP et, surtout, du réseau de refoulement en amont, une partie du site de la Gare, proche de la RD 53, ne sera pas totalement terminée cette année afin de permettre le déroulement du chantier du poste de refoulement.
 - **Déploiement de la FTTH :** encore un peu de patience ! Commercialisation : 2^{ème} semestre 2020.
 - **Programme voirie 2020 :** la commission *Voirie* se réunira dans les 15 prochains jours pour en discuter.
- **Sylvie GAUTIER :**
 - **Elections CME - 17/01/2020.** Sur 34 candidats, 15 élèves ont été élus. Les bureaux de vote ont été installés à la salle de conférence, reproduits à l'identique d'une élection

officielle (isoloirs, tables d'émargement, tables de dépouillement). Aujourd'hui, a eu lieu leur 1^{ère} réunion animée par Anthony ANNE, le nouvel animateur du CMU, qui remplace Pierre ASSELIN affecté à d'autres missions. Les élus CME seront reçus au conseil municipal le 5 mars pour la remise officielle des badges et la découverte de la salle du conseil.

- **Portes ouvertes le samedi 07/03 - écoles maternelle et élémentaire.** Vu le succès de l'année dernière, les participants avaient souhaité rééditer l'opération.

▪ **Eric CAUVIN :**

- **Visite de sécurité de l'ensemble Mairie/salle des fêtes/cinéma du 05/12 :** peu d'observations de la part des pompiers. Cette visite a été une réussite, due au remarquable travail de préparation de Sébastien Pillevesse (DST)
- **Vœux du Maire du 17/01 :** forte participation (350 personnes)
- **Vœux du personnel 24/01 :** Remise de médailles de travail à 3 agents communaux, Isabelle Filbert (médaille d'or pour 35 ans de service), Benoît Pottier (vermeil pour 30 ans) et Gilles Legiret (argent pour 20 ans) ; Christiane Simon, partie en retraite, a été mise à l'honneur également.

9- Questions diverses

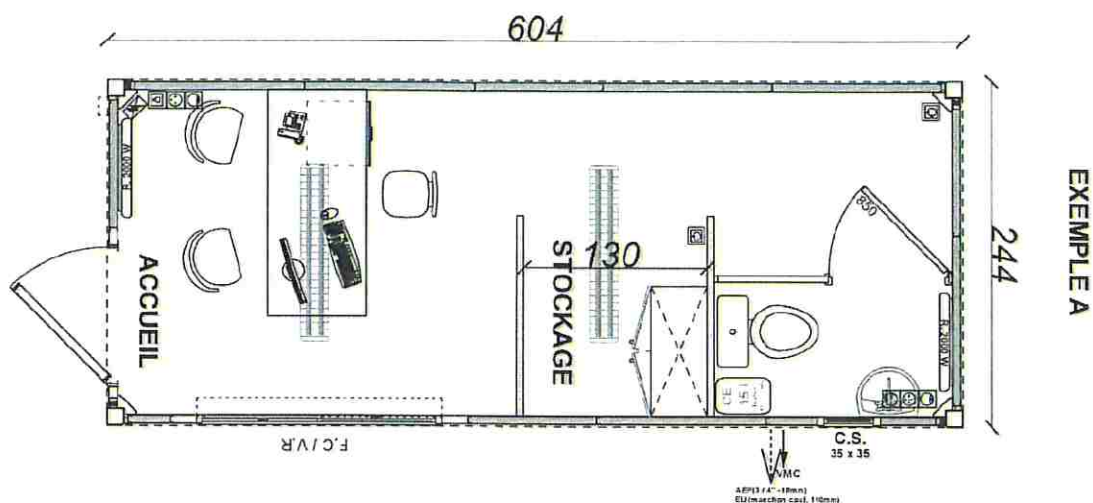
1) Recrutement en cours pour le remplacement d'un agent partant en retraite aux services techniques

Philippe Leprovost, agent technique polyvalent avec une spécialité en plomberie, part en retraite le 29 février prochain. Pour le remplacer, une procédure de recrutement a été lancée :

- Parution de l'annonce d'emploi : 23/01
- Date limite de dépôt des candidatures : 14/02
- Sélection des candidatures (5 maxi) : 21/02 au plus tard
- Entretiens de recrutement (2) : semaine du 02 au 08/03
- Date de prise de fonctions prévisionnelle : 01/04 (sous réserve de la disponibilité du candidat retenu)

2) Lancement du chantier de rénovation de l'ancienne gare

- **Réunion de préparation de chantier :** jeudi 16/01
- **Planning prévisionnel :**
 - Préparation de chantier : 15 jours
 - Début des travaux : 27/01
 - Fin de chantier : 22/06
- **Hébergement provisoire du Vélorail :** location d'un module Loxam (15 m²) comprenant un WC, un espace bureau et un coin stockage, et ce pour la durée du chantier (4 100 € TTC). Le bungalow sera installé côté Est du bâtiment, sur la cour en enrobé située à proximité des bureaux actuels du Vélorail.



M. Alain LENESLEY tient à remercier la commune et ses services techniques pour la mise à disposition gratuite du bungalow qui s'est faite dans un délai très court, ainsi que pour le prêt d'une partie de l'ancienne gare de marchandises en vue du stockage de matériels de l'association Vélorail.

3) Signalétique des communes déléguées

M. Henri GAULARD fait observer que l'on voit souvent dans les autres communes nouvelles du Département des panneaux indiquant « commune X, commune de ». M. le Maire prend note de cette suggestion.

4) Démolition de l'ancienne distillerie : vidéo réalisée par Patrick Girault

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

La secrétaire de séance,
Pierrette POUSSET

Le Maire,
Laurent PIEN

